



AVIS PUBLIC

CHANGEMENT DE LA DATE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2018.

À toutes les personnes intéressées de la Municipalité d'Upton

Conformément à l'article 148.0.1 du *Code municipal du Québec*, la Municipalité doit donner un avis public lorsqu'un changement survient au calendrier établi pour les séances régulières de l'année courante.

Par conséquent, **AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ**, par la soussignée, madame Cynthia Bossé, directrice générale de la susdite municipalité que la séance ordinaire du Conseil municipal du 3 juillet 2018, se tiendra mardi le 10 juillet 2018.

Donné à Upton, ce 8^e jour mai 2018,

La Directrice générale,



Cynthia Bossé